

Renault Douai assigné en justice par le syndicat SUD



Ce lundi 28 septembre à 11h, la bibliothèque du quatrième étage du palais de justice était pleine à craquer.

Le syndicat a assigné en référé Renault Douai ce lundi 28 septembre. En cause, les comptes d'épargne temps négatifs.

J e vais vous demander de garder le silence. » La présidente du tribunal de grande instance de Douai, Catherine Leverbe a, d'emblée, planté le décor. Son regard a fait le tour de la table. Dès lors, le silence était de plomb et la tension palpable.

Ce lundi 28 septembre à 11h, la bibliothèque du quatrième étage du palais de justice était pleine à craquer. Face à elle, deux avocats et surtout une bonne quinzaine de syndicalistes, tous appartenant à Sud de Renault Douai.

L'objet des débats : une assignation en référé du syndicat contre la direction de Renault au sujet des comptes épargne temps (CET). Principe de ce dispositif : permettre au salarié d'accumuler des droits à congé rémunéré ou de bénéficier d'une rémunération, immédiate ou différée, en contrepartie des périodes de congé ou de repos non prises ou des sommes qu'il y a affectées.

Remise à zéro des compteurs

Mis en place par un accord collectif en 1999, ce CET a connu de nombreux aléas.

En effet, avec la baisse d'activités de ces derniers mois, des salariés se sont retrouvés avec des CET en négatif.

Dans ce cas, les salariés en questions se retrouvent à devoir des jours de travail à leurs employeurs. Cette situation est dénoncée par le syndicat SUD. Il demande à la direction de remettre à zéro les compteurs pour ces salariés. D'où la procédure judiciaire et les débats de ce lundi.

Parmi les arguments mis en avant par l'avocat Anne-Sophie Audegond qui représente le syndicat, ce CET a connu de graves dérives au cours de ces derniers mois. En effet, certains se retrouvent avec plus de 400 heures en négatif ! Une situation en totale illégalité puisqu'un avenant signé en 2006 interdit de dépasser 15 jours à devoir à la direction.

Jean-Jacques Candelier avait d'ailleurs posé une question au gouvernement à ce sujet. Le député communiste est toujours en attente de la réponse.

« Cette histoire de CET négatif permet de maintenir la pression sur les salariés, affirme Anne-Sophie Audegond. D'autant que la direction a obligé les salariés à travailler le 11 et 18 juillet dernier. On demande aussi à certains de renoncer à leur cinquième semaine de congés. » Et SUD de dénoncer l'illégalité de ce dispositif. « Renault se sait dans l'illégalité » a conclu Me Audegond.

Sauf que Philippe Mathot, avocat représentant les intérêts de Renault, ne l'entend pas de cette oreille. Il conteste à la fois le fond et la forme. A ses yeux, Sud ne peut prétendre représenter l'ensemble des intérêts collectifs du personnel de Renault. Selon lui, cette procédure est une addition d'intérêts individuels et donc devrait être jugée aux Prud'hommes.

Et de rappeler que l'accord social de crise signé le 27 mars 2009 qui suspend les accords collectifs locaux est à la faveur des salariés et propose de réduire progressivement des CET négatif. Ultime rendez-vous judiciaire de cette affaire, le mardi 6 octobre prochain à 16 heures quand le tribunal des référés rendra sa décision.

Article rédigé par :
Laurent Goudet